



LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ !

Les nouveaux règlements européens
2021 sur l'éco-conception et sur
l'étiquetage énergétique

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS ERP OU SLR

LEDVANCE titulaire de la marque déposée
OSRAM pour les lampes en éclairage général

NOUVELLES RÈGLES, DES PARTENAIRES DE CONFIANCE

NOUVEAUX RÈGLEMENTS ECO-CONCEPTION (DIT SLR : SINGLE LIGHTING REGULATION) ET ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE (DIT ELR : ENERGY LABELLING REGULATION). LEDVANCE VOUS EXPLIQUE CE QUI VA CHANGER.



Certains changements fondamentaux arrivent sur le marché de l'éclairage en 2021. Ces changements sont déclenchés par le nouveau règlement Eco-conception (SLR) de l'UE 2019/2020 qui remplace tous les précédents règlements Eco-conception et par le nouveau règlement 2019/2015 sur l'étiquetage énergétique (ELR) de l'UE. L'objectif est de protéger l'environnement, de renforcer la protection des consommateurs et d'améliorer la durabilité des produits.

Le règlement ELR ne fait plus de distinction entre les modules, les lampes et les luminaires. Au lieu de cela, il se réfère uniquement aux sources lumineuses. L'efficacité énergétique ne sera par exemple évaluée que pour la source lumineuse. Les caractéristiques techniques du produit seront documentées dans la base de données EPREL (base de données européenne des produits pour l'étiquetage énergétique). En fonction de l'efficacité énergétique obtenue, chaque source se verra attribuer une nouvelle classification et un nouveau label énergétique entre A et G. Par ailleurs, du fait du règlement SLR, certains produits ne pourront plus être mis sur le marché de l'UE.

DÉFINITION D'UNE SOURCE LUMINEUSE

Une source lumineuse est un produit électrique qui émet une lumière blanche. Cela peut être une lampe, un module ou un luminaire avec des composants entièrement intégrés. Les luminaires peuvent être une source lumineuse (luminaire entièrement intégré) ou peuvent contenir une ou plusieurs sources lumineuses (appelés alors « produits contenant »).

NOUVEAUX RÈGLEMENTS SLR / ELR – LES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS



Toutes les sources lumineuses seront évaluées conformément au règlement.



L'emballage et le graphisme seront légèrement adaptés.



Toutes les sources lumineuses seront incluses dans la base de données EPREL à l'échelle de l'UE.



Il y aura un nouveau label d'efficacité énergétique avec une nouvelle échelle. A ++ à E deviendra A à G.



Les produits non conformes mis sur le marché européen avant le 1^{er} Septembre 2021 peuvent être vendus sans reclassement jusqu'en mars 2023.



QUELLES SOURCES DE LUMIÈRE SONT AFFECTÉES PAR LE NOUVEAU RÈGLEMENT ?

SOURCES LUMINEUSES = DISPOSITIFS ÉMETTEURS DE LUMIÈRE OU LUMINAIRES ENTièrement INTÉGRÉS



Le règlement SLR est entré en vigueur en décembre 2019. Il s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2021.



Toutes les sources lumineuses visées mises sur le marché à partir du 1^{er} septembre 2021 nécessiteront un nouveau label d'efficacité énergétique conformément au règlement.



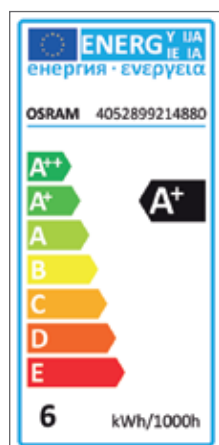
Période de transition de 18 mois. Les sources lumineuses qui ont été mises sur le marché avant le 31 août 2021 peuvent être vendues avec leurs anciennes étiquettes jusqu'au 1^{er} mars 2023. À partir de mars 2023, ces produits devront être réétiquetés.

PRODUITS NON CONCERNÉS

- Éclairage de secours
- Sources lumineuses alimentées par batterie
- Oeuvre originale
- Éclairage des équipements et véhicules militaires et de transport
- Écrans et affichages
- Équipement médical
- Équipement de la marine
- Quelques spécialités ou produits de niche
- Luminaires avec sources lumineuses remplaçables (les sources sont cependant concernées)

ÉTIQUETAGE COMPLET

DE A À G : LE NOUVEAU LABEL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RECLASSIFIERA LES SOURCES LUMINEUSES À PARTIR DE L'AUTOMNE 2021. LES PRODUITS LEDVANCE SONT DÉJÀ INCLUS DANS LA BASE DE DONNÉES EPREL.



Nouvelle classification

Les classes d'efficacité énergétique seront renommées et remises à l'échelle : A ++ à E devient A à G.

NOUVEAU : un QR code spécifique au produit



Conformément au règlement européen ELR 2019/2015, toutes les sources lumineuses doivent être répertoriées dans la base de données EPREL (base de données européenne des produits pour l'étiquetage énergétique) à partir du 1^{er} septembre 2021 où elles seront évaluées et renommées sur la base d'aspects écologiques et durables entre autres. Toutes les sources lumineuses seront donc reclassées. Le code QR renvoie à des informations supplémentaires, y compris les données produit du fabricant stockées dans la base de données EPREL.

LEDVANCE garantit l'enregistrement complet de ses produits.

NOUS AVONS DES ALTERNATIVES

LEDVANCE PEUT VOUS PROPOSER DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT POUR DE NOMBREUX PRODUITS AFFECTÉS

Les produits qui n'atteignent pas l'efficacité minimale requise par le règlement SLR ne peuvent plus être fabriqués ou vendus à partir de certaines dates (tableau ci-après). LEDVANCE a défini très tôt tous les produits concernés et a développé des alternatives adaptées pour la plupart. Il y aura également une période de transition qui réglemente la fin de la production et de la vente des produits répertoriés.

PRODUITS ARRÊTÉS ET PRODUITS DE REMPLACEMENT LEDVANCE

PRODUITS AFFECTÉS		BANNIS À PARTIR DE ¹	PRODUITS LED DE REMPLACEMENT
LAMPES FLUOCOMPACTES CFLi – E27, E14 etc. Avec alimentation intégrée		SEPT 1, 2021	
LAMPES HALOGÈNES 230V² R7s > 2 700 lm correspond à env. > 140 W		SEPT 1, 2021	
LAMPES HALOGÈNES TRÈS BASSE TENSION – GU4, GU5.3, G53 Avec réflecteur >10°		SEPT 1, 2021	
TUBES FLUORESCENTS T12 et T2		SEPT 1, 2021	
TUBES FLUORESCENTS T8 600 mm, 1,200 mm, 1,500 mm		SEPT 1, 2023	
LAMPES HALOGÈNES PÉPITES G4, GY6.35, G9		SEPT 1, 2023	

¹ Les produits déjà en stock à cette date pourront toujours être vendus après, mais ne pourront plus être mis sur le marché européen | ² Alternative LED de même culot que la version traditionnelle bannie. Cependant les dimensions, caractéristiques photométriques (y compris son flux), limitations thermiques et capacité à être gradée peuvent être différentes.

POSEZ LES QUESTIONS – NOUS AVONS LES RÉPONSES

Vous souhaitez plus d'informations sur les règlements SLR / ELR ou avez des questions sur des sources lumineuses spécifiques? N'hésitez pas à contacter notre équipe par courrier électronique à l'adresse benelux@ledvance.com ou par téléphone : +31 10 750 1414.



VOUS ASSOCIER AU SUCCÈS

NOUVEAUX RÈGLEMENTS SLR / ELR :
GRÂCE AUX PRODUITS, INFORMATIONS
ET SERVICES DE LEDVANCE, VOUS ÊTES
TOUJOURS BIEN INFORMÉS.

Les règlements SLR / ELR sont un défi pour les distributeurs professionnels, les installateurs et les bureaux d'étude. Avoir un partenaire fiable comme LEDVANCE à vos côtés est un vrai plus. Nous vous guiderons dans cette jungle de directives. Nos produits répondent aux exigences réglementaires actuelles et futures. Grâce à notre large gamme de produits et à notre grande expérience, nous vous accompagnons à chaque étape.

Nous proposons des lampes de remplacement efficaces ainsi qu'une grande sélection de luminaires et de composants électroniques, agissant comme une source d'inspiration pour des activités prospères.



VOS AVANTAGES LEDVANCE EN UN COUP D'ŒIL :



Nous continuerons à vous proposer des lampes et des composants en marque OSRAM.



Nous proposons de nombreuses solutions personnalisées comprenant des luminaires LED, des lampes et des composants. Nous utilisons des technologies et des systèmes d'éclairage innovants pour améliorer et élargir constamment notre portefeuille de produits.



LEDVANCE se chargera de la gestion de toutes les données de ses produits concernant les réglementations SLR / ELR.



Tous les produits LEDVANCE sont enregistrés dans EPREL et étiquetés avec toutes les informations importantes.



LEDVANCE s'engage pour une économie circulaire et des produits durables.



A PROPOS DE LEDVANCE

Avec des filiales dans plus de 50 pays et des activités commerciales dans plus de 140 pays, LEDVANCE est l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'éclairage général pour les professionnels et le grand public. Issue de l'activité éclairage général d'OSRAM GmbH, LEDVANCE propose une vaste gamme de luminaires LED dédiés à de nombreux domaines d'application, des solutions d'éclairage intelligent pour le Smart Home et les bâtiments, un des plus larges portfolios de lampes LED sur le marché ainsi que des sources traditionnelles.



LEDVANCE

LEDVANCE Benelux B.V.
Adresse siège
Cypresbaan 7
NL-2908 LT Capelle a/d IJssel
Pays-Bas
+31 (0)10 750 14 14

Adresse du siège social
Z.1 Researchpark 310
B-1731 Zellik
Belgique
+32 (0)2 550 6820

benelux@ledvance.com
www.benelux.ledvance.com

LEDVANCE est le partenaire expert pour les installateurs et les professionnels de l'éclairage. En plus de notre gamme étendue de luminaires, nous proposons un large portefeuille de lampes LED innovantes avec une excellente qualité. Vous trouverez plus d'informations sur notre gamme de produits et de services en ligne sur www.benelux.ledvance.com

Nos outils en ligne vous permettent de calculer des économies potentielles pour votre prochain projet LED dans un temps record, de trouver les lampes et les luminaires adaptés. Vous pourrez également consulter les derniers catalogues sur www.benelux.ledvance.com/outils

LEDVANCE titulaire de la marque déposée
OSRAM pour les lampes en éclairage général

BENELUX.LEDVANCE.COM

